



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 8 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 30 septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément aux instructions relatives à l'exercice du droit de réponse, le Royaume-Uni souhaite répondre à une déclaration faite par le représentant du Nicaragua.

Le 29 septembre 2020, lors du débat général tenu au titre du point 8 de l'ordre du jour de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Nicaragua a fait référence à la souveraineté britannique sur les Îles Falkland. Le Royaume-Uni tient à ce que la déclaration suivante soit consignée dans le compte rendu officiel de la séance :

Le Royaume-Uni ne doute ni de sa souveraineté sur les Îles Falkland et les zones maritimes entourant ce territoire ni du principe de l'autodétermination et du droit des habitants des Îles Falkland de disposer d'eux-mêmes, droit consacré par la Charte des Nations Unies et par l'article premier des deux Pactes relatifs aux droits de l'homme, en vertu duquel ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

Ainsi, il ne peut y avoir de débat sur la souveraineté des Îles Falkland que si leurs habitants le souhaitent. Le référendum de 2013, au cours duquel 99,8 % des votants ont exprimé le souhait de voir les îles conserver leur statut de territoire du Royaume-Uni, a montré sans équivoque que les habitants ne voulaient pas d'un débat sur la souveraineté. L'Argentine devrait respecter ce souhait.

Le Royaume-Uni entretient avec les Îles Falkland, comme avec tous ses territoires d'outre-mer, une relation moderne, fondée sur le partenariat, des valeurs communes et le droit qu'a la population de chaque territoire de décider de son avenir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

(Signé) Jonathan Allen

